

OBJET

PERSONNEL -  
Besoins saisonniers  
ou occasionnels.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
21/06/2021

Date d'affichage :  
05/07/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers  
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction de la Culture et de l'Animation :

Afin d'assurer l'accueil, l'orientation et la surveillance des publics au Musée des Papillons, il est nécessaire de créer 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

Pour permettre l'organisation d'animations pendant les vacances d'été sur la place de l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 13 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 2 juillet 2021 puis à raison de 10 heures hebdomadaires pour la période du 3 au 25 juillet 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 13 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 23 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 26 juillet au 15 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet afin d'exercer les fonctions de responsable sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août 2021 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, sur la période du 3 juillet au 15 août 2021 ;

En outre, afin de permettre l'organisation d'animations pendant les vacances d'été sur la plage de l'Etang d'Isle, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 2 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 3 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 23 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 2 au 29 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet afin d'exercer les fonctions de responsable sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2021 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, sur la période du 3 juillet au 29 août 2021 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions de dunier, sur la période du 3 juillet au 29 août 2021 ;

Pour la Direction de la Participation Citoyenne :

Dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) organisés dans les 3 centres sociaux municipaux durant les vacances scolaires ainsi que pour les séjours vacances, plusieurs postes doivent être créés :

- 25 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 3 juillet 2021 pour la préparation, puis du 7 au 30 juillet 2021 et du 2 au 20 août 2021 ;

- 15 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, le 3 juillet 2021 pour la préparation, puis du 7 au 30 juillet 2021 et du 2 au 20 août 2021 ;

- 7 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour du 19 au 24 juillet 2021 ;

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour entre le 2 et le 27 août 2021, en fonction des dates qui seront fournies par le prestataire du séjour ;

- 32 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, les 16 et 18 octobre 2021 pour la préparation, puis du 18 au 22 octobre 2021 ainsi que du 25 au 29 octobre 2021 ;

- 32 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, les 18 et 20 décembre 2021 pour la préparation, puis du 20 au 23 décembre 2021 ainsi que du 27 au 30 décembre 2021 ;

Dans le cadre de l'encadrement des animations ACM organisées les mercredis, les samedis ainsi que l'encadrement d'animations en direction des enfants, adolescents et familles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, plusieurs postes doivent être créés :

- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 5 heures hebdomadaires, sur la période du 6 septembre au 17 décembre 2021 ;

Pour la Direction de l'Education, la Petite Enfance et la Jeunesse :

Dans le cadre des ACM organisés pour les vacances d'été, plusieurs postes doivent être créés :

- 16 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 10 juillet 2021 pour la préparation, puis à temps complet du 12 au 30 juillet 2021 ;

- 18 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 31 juillet 2021 pour la préparation, puis à temps complet du 2 au 27 août 2021.

Pour la Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative :

- 2 emplois d'adjoint technique, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2021, afin d'assurer le gardiennage du site de l'Auberge de la Jeunesse ;

- 1 emploi d'adjoint technique sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2021, afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent sur le site de l'Auberge de la Jeunesse ;

En outre, afin de permettre le bon fonctionnement du centre de vaccination sis au Palais des Sports, il convient de créer les emplois suivants :

- 22 emplois d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 ;

L'ensemble de ces emplois est rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création des emplois mentionnés au présent rapport, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53314-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 1 juillet 2021  
Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation